

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 14 septembre 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Federico ABRAR, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (**présidente**), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés Mmes Floriane ERMACORA, Ariane de LISLE-SARASIN et M. Ronald ZACHARIAS

* * *

La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015

- Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2015 est approuvé, sous réserve d'une modification : en page 2, point 3, dans les déclarations de Mme le Maire, remplacer « faire avancer le projet » par « leur permettre d'avancer avec ce projet ».

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Le rapport administratif de la commune pour 2014 sort d'habitude pour la rentrée scolaire. Cette année, il devrait être prêt pour la fin du mois de septembre. Un certain nombre d'exemplaires est imprimé pour les personnes qui en font la demande. Sinon, il est seulement mis sur notre site. Nous en informons les habitants.
 - S'agissant de l'aménagement du territoire, dans le dossier Stingelin (chemin de la Rippaz), nous avons perdu notre recours dans cette procédure. Nous luttions contre la densification de cette zone villa, jugée excessive sur cette parcelle. Nous n'avons pas eu gain de cause, ce qui était, hélas, prévisible, et avons renoncé à aller au Tribunal fédéral.

- Dans le dossier Chapuisat (route de Pressy), nous avons aussi déposé un recours. Même si nous avons peu de chances d'obtenir gain de cause, nous l'avons déposé pour les mêmes arguments, car nous jugeons que l'application de l'article 59 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) ne peut pas être appliquée de manière indifférenciée pour toutes les communes.
 - Dans le dossier Nordmann (route de Pressy), vous aviez pris une délibération sur la demande préalable et une délibération sur la demande définitive, or leur contenu présentait de grandes différences entre elles. La surveillance des communes n'a rien dit contre cette délibération, mais la Direction des autorisations de construire ne la trouvait pas légale, car elle s'était basée sur des plans que le Département n'avait pas en sa possession. Donc il faudra prendre une nouvelle délibération. Le dossier modifié nous a été transmis et la commission se réunit bientôt.
 - Concernant le personnel de la commune, M. SALGUEIRO, qui remplaçait Mme CLEMENT depuis 10 mois, a repris ses études à la HEG. Nous avons engagé une autre personne en temporaire, Mme LACROIX, qui vient de commencer. Pour nous conformer à vos souhaits et à la procédure prescrite par la Cour des comptes, nous avons lancé un appel d'offres pour le poste de secrétaire-réceptionniste, et nous avons reçu 379 offres par courrier postal et 35 par messagerie électronique. Elles ont toutes été examinées et toutes renvoyées avec une réponse. Le travail de Mme Liliane WAECHTER, engagée en temporaire, est toutefois si satisfaisant que nous l'avons engagée comme employée communale avec un contrat de durée indéterminée. Ce choix est du ressort de l'Exécutif et je ne peux vous en dire plus en ce qui concerne les dossiers du personnel.
 - S'agissant de la parcelle Gardy, nous l'avons achetée le 2 juillet dernier. Depuis lors, je me suis rendue à deux reprises, avec le Bureau AR-TER, à la Direction des autorisations de construire où nous avons notamment rencontré un juriste. Cela ne sera pas simple, mais il nous conseille de ne pas demander de déclassement, donc de déposer directement une demande préalable sans passer par une demande de renseignements, pour demander que les transformations en vue de construire des infrastructures d'utilité publique se fassent en zone agricole. Cela présente certaines contraintes. Nous allons aussi traiter avec le Service de l'agriculture. Il reste le problème du changement d'affectation du hangar (même si le terrain est désassujetti). Il faut avancer avec notre projet tel qu'il est conçu, c'est-à-dire de mettre dans le hangar un local de vestiaire ou de travail, car il doit rester une annexe et non devenir un bâtiment principal. Nous aurons ainsi matière à négociation.
 - Quant à l'ACG, les prochaines décisions en matière de désenchevêtrement se prendront en assemblée générale extraordinaire la semaine prochaine. Le 26 septembre, il y aura du monde dans le village en raison de l'assemblée générale ordinaire de l'ACG, qui aura lieu au centre communal. Après quatre ans de présidence, je passerai alors le flambeau à mon successeur.
- Mme LÉVÊQUE :
 - En accord avec la directrice de l'école et après avoir évalué la demande en matière d'accueil parascolaire, nous avons rencontré le GIAP qui nous a demandé une salle et des infrastructures pour organiser un accueil après les heures scolaires. Nous leur avons donné une salle supplémentaire ainsi que du matériel et ils sont satisfaits.
 - Quant aux jeux du préau, ils sont terminés et les enfants ravis. Le seul inconvénient est le sable, qui doit être rajouté plusieurs fois avant que le tapis qui se trouve en dessous soit saturé et dont les enfants sont couverts. J'ai fait un communiqué aux parents pour leur expliquer que cela durera quelques mois. Sur les jeux des tout petits, il y a une

- petite modification à faire car ils risquaient de tomber d'un jeu à un mètre du sol. Ces jeux sont certes agréés pour les enfants de un à cinq ans, mais la maîtresse demande une modification par sécurité supplémentaire.
- Pour SantEscalade aura lieu un entraînement pour lequel nous cherchons des bénévoles. En parallèle, il y a l'entraînement hebdomadaire des écoles. Nous avons décidé de leur offrir le pique-nique à midi ainsi que l'inscription à la course.
 - Je vous présente le projet "mosaïque d'éclairs" : le 29 novembre, dans le hall de la gare Cornavin, aura lieu la conception de la plus grande mosaïque d'éclairs du monde. Le record sera avalisé par le Guinness Book des records. Les bénéficiaires iront au groupe SIDA Genève. Pour participer, nous pouvons acheter des boîtes d'éclairs, ce que nous avons fait. Nous ferons donc un « café-éclairs » avec les habitants le lendemain à mairie, en lieu et place du traditionnel café-croissants de l'Exécutif à la boulangerie, et le reste sera offert aux enfants.
 - Quant au site internet, il se trouve, après vérification, que nous n'avons pas besoin des codes sources. Comme il est sur Wordpress, nous pourrions continuer à gérer le site nous-mêmes, même si la société qui l'a créé devait un jour disparaître. Concernant le lieu de son hébergement, nous avons reçu un courriel de notre mandataire expliquant ses choix et les garanties de sécurité, notamment le fait qu'ils gardent le contrôle sur l'ensemble du processus.
- M. E. PROVINI : j'avais effectivement soulevé ce problème et nous en avons parlé en commission. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons le rapport de la séance de la commission Information du 7 septembre dernier.
 - Mme LÉVÊQUE :
 - J'ai eu un débriefing avec les intervenants concernant les promotions et le 1er Août. Nous avons revus les bons et mauvais points à prendre en compte pour l'année prochaine.
 - A Genève a lieu en ce moment une campagne sur le recyclage par le biais de sacs à tri, domaine dans lequel nous progressons puisqu'à titre informatif, les Genevois recyclaient 10% de leurs déchets en 1990 contre 40% aujourd'hui, avec un objectif visé de 50%. Je vous offrirai donc un sac à tri et nous allons également en offrir un à chaque famille de Vandœuvres, que les gens pourront venir chercher à la mairie.
 - Pour terminer, je vous distribuerai aujourd'hui vos écussons.
 - M. DESPLAND :
 - Pour ce qui est des travaux en cours, ceux du chemin des Hauts-Crêts devraient être terminés à la mi-octobre environ.
 - Dans les travaux à démarrer, il y a le séparatif au chemin des Buclines. Le chantier commencera à la fin du mois va durer plusieurs mois. Le chemin sera fermé au trafic. Il s'agit de la dernière mise en séparatif à faire sur la commune.
 - En même temps, les SIG vont continuer leurs travaux de remplacement du câble de 130'000 volts, depuis le chemin de la Seymaz, vers la déchetterie de Chêne-Bougeries, jusqu'au chemin de la Blonde, et ils vont aussi faire des travaux au chemin du Dori. Pendant une des étapes du chantier, le chemin de la Seymaz sera à sens unique, pendant 15 jours, en incluant la semaine des vacances d'octobre, et le trafic direction ville (sauf le bus 34) sera dévié par les chemins de la Blonde, des Buclines et du Petit-Pont. Une fois les travaux effectués au chemin de la Seymaz, ils travailleront au chemin du Dori, puis au chemin de la Blonde, lequel sera alors complètement fermé à la circulation.

- Il faut bien noter que ce ne sont pas des travaux de la commune, mais des SIG. Nous avons pris toutes les garanties pour que la haie qui cache le mur du Pré-des-Cardons soit replantée à l'identique après les travaux.
- Une étude géothermique et sismologique va se faire le long du chemin de la Seymaz, du chemin de la Troupe et à travers champs. Cela se fait par un camion qui envoie des vibrations mesurées ensuite par des capteurs. Cela correspond apparemment aux vibrations d'un marteau-piqueur, mais sans le bruit et cela ne dure pas longtemps. Les gens seront avisés par tous-ménages. Cette opération vise à cartographier le sous-sol genevois.
- Quant aux bâtiments, cette semaine commencent les travaux sur l'annexe de la mairie avec le procédé Humi-Stop, et nous avons refait la peinture de la salle communale.
- Mme MISEREZ : y a-t-il un risque que les travaux aux chemins des Buclines et de la Seymaz aient lieu en même temps ?
- M. DESPLAND : oui, ils seront en même temps, mais cela ne devrait pas poser de problème, car les travaux de la commune aux Buclines ont lieu après le croisement avec le chemin du Petit-Pont, alors que les SIG dévieront le trafic pour leurs travaux sur les Buclines, entre les chemins de la Blonde et du Petit-Pont seulement.
- M. SCHMITZ : la commune est de plus en plus exposée à des projets immobiliers densificateurs pour les parcelles. J'ai l'impression que les préavis communaux ne sont pas vraiment pris en compte, cela vaudrait-il la peine d'aller une fois jusqu'au Tribunal fédéral pour nous faire entendre?
- Mme le Maire : sur le cas de la parcelle de la route de Pressy, je voulais recourir pour des questions stratégiques, mais notre avocat nous l'a déconseillé car nous avons peu d'arguments, même s'il comprend ma position. Il se peut que nous allions plus loin dans une autre procédure, mais il faut des arguments juridiques forts.
- Mme VERMEIL : je trouve que nous devrions recevoir l'appui du comité de pilotage des mesures de contrats-corridors. Nous vous avons récemment exposé une mesure, mais je n'avais pas réalisé que c'est inscrit dans un contrat, et en ayant lu le dossier, il y a des phrases sur lesquelles je trouve que nous devrions pouvoir nous appuyer. Je me demande si, lorsque nous faisons des recours, nous ne pourrions pas utiliser ce contrat avec l'appui du Département de la nature et du paysage. Il y est clairement expliqué que l'organisation intense de la commune de Vandœuvres met en péril la protection des corridors biologiques. Je ne sais pas si c'est seulement un accord entre communes ou si cela a force légale, mais nous pourrions nous appuyer sur ce contrat dans nos recours.
- Mme la Présidente: je propose que l'on tienne une commission conjointe Environnement et Aménagement du territoire sur ce sujet.
- Mme le Maire : les contrats corridors n'ont pas force de loi. La DGNP donne ensuite un préavis.
- Mme VERMEIL : certes, mais c'est signé par le comité de pilotage et les membres du Département. Donc ils pourraient peut-être nous appuyer plus solidement.
- M. DESPLAND : cela doit faire partie du plan directeur communal pour avoir du poids.
- Mme VERMEIL : nous ne pouvons pas l'attendre, car la révision va prendre plusieurs années, et d'ici là de nombreux dossiers seront passés et des recours auront potentiellement été rejetés.
- M. DESPLAND : le plan directeur cantonal est en train d'être modifié. Je comprends cette remarque, mais je conçois mal de rajouter cet élément et pas tout le reste. Or, si ce n'est pas dans le plan directeur, nous ne pouvons pas faire grand-chose.
- Mme le Maire : en tous les cas, nous pouvons tirer des arguments de ces contrats corridors. En revanche, nous attendons toujours les directives d'application de l'article 59 LCI, pour lesquelles Vandœuvres avait été consultée.

- M. GARDIOL : j'ai encore une question: avons-nous acheté les sacs à tri ?
- Mme LÉVÊQUE : non, nous les recevons gratuitement dans la mesure où nous ne les revendons pas.

3. Communications du Bureau

◆ *Droits d'opposition des Conseils municipaux sur certaines décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises*

- Mme la Présidente : vous avez reçu les décisions concernant ces droits d'opposition.
- Mme le Maire : il s'agit du budget 2016 de l'ACG, que l'Assemblée générale a voté en juin. Il y a plusieurs montants. Pour les nouveaux élus, il y a une explication du fonctionnement de ce droit de veto.
- M. GARDIOL : ne devons-nous pas répondre par une résolution ?
- Mme le Maire : s'il n'y a pas de volonté de s'opposer, aucune démarche ne doit être entreprise.

◆ *Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2016*

- Mme la Présidente : nous devons nommer les président, vice-président et leurs suppléants respectifs du local de vote, pour les opérations électorales de 2016. Je vous propose de séparer les opérations électorales du premier et du deuxième semestres.

28 février et 5 juin:

- Président: M. VOUTAT ; remplaçant: M. E. PROVINI
- Vice-président: M. JACQUES ; remplaçant : M. M. PROVINI

25 septembre et 27 novembre:

- Président: M. ABRAR ; remplaçant: M. SCHMITZ
- Vice-présidente: Mme PICTET ; remplaçant : M. OLTRAMARE

- Mme la Présidente : nous avons reçu un courrier de M. PINEAU, habitant du chemin du Bois-de-Seyme. Il nous fait part de son désarroi face au manque d'entretien du bois de Seyme. Il y aurait des arbres en dégénérescence, certains arbres sont morts et cela présente un risque pour les passants. Il ne serait concevable de ne pas entretenir le bois, par souhait d'avoir une "réserve naturelle". Il met les autorités communales face à leurs responsabilités avant que ne se produise un accident. Il demande un abattage et un élagage des arbres, ainsi que de revoir notre politique d'entretien du bois par sécurité.
- M. DESPLAND : j'ai déjà répondu à l'auteur de cette lettre. Il se trouve que le jour même où nous avons reçu son courrier, je me trouvais au bois avec la voirie pour constater l'état des arbres. La voirie a procédé au nettoyage des bordures. Il y a peut-être des arbres dangereux, en effet. Nous mandatons une entreprise d'élagage, d'abord pour un devis, puis nous devons demander une autorisation à la DGNP, et ensuite de sa décision, il y a encore un délai de recours pendant lequel rien ne peut être fait. Donc l'affaire suit son cours, nous attendons le devis d'une entreprise. L'autre aspect est celui de la politique d'entretien. La commission a décidé de se rendre sur place pour juger de l'état des lieux, et l'affaire se poursuivra en commission.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Aide sociale et humanitaire - séance du 22 juin 2015*

M. VOUTAT donne lecture du rapport de Mme de LISLE-SARASIN.

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est tenue le 22 juin dernier.

La présidente rappelle que le budget annuel est de Fr. 100'000.- pour l'aide humanitaire et de Fr. 85'000.- pour l'aide sociale.

Au jour de la commission, le solde est de Fr. 63'620.- pour l'aide humanitaire et de Fr. 26'684.- pour l'aide sociale.

Des explications sont données sur la façon de procéder à la réception des nombreuses demandes en maire. En principe, l'Adjoint fait un premier tri et consulte la Présidente afin de sélectionner les dossiers qui seront soumis à la commission.

Aide Humanitaire :

ASSOCIATION DES AMIS DU SAKTHI CHILDREN'S HOME (Madurai, Indes)

La commune soutient cette association depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'association a besoin d'aide afin de poursuivre ses actions, notamment la prise en charge des coûts liés aux études des orphelins qui poursuivent un cursus supérieur.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 3'000.-.

ARVAN

Comme tout le monde le sait, la commune soutient cette association depuis de nombreuses années. Celle-ci mène des actions de soutien humanitaire au nord du Burkina Faso et au sud-ouest du Mali avec la construction d'écoles, centres de santé, maternités, forages de puits et soutien à divers projets d'agriculture.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 8'000.- pour un projet de château d'eau avec une alimentation par une pompe solaire.

ASSOCIATION COUP DE CŒUR BOULAD :

Cette association est active en Egypte et vient en aide à des personnes défavorisées, principalement à Alexandrie et au Caire et également à Minia en Haute Egypte.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 1'000.- pour l'aide à la scolarisation et le fonctionnement du dispensaire Cléopâtre à Alexandrie (soit deux bourses pour l'année scolaire 2015-2016).

ASSOCIATION BILIFOU-BILIFOU :

La commune soutient cette association qui apporte, depuis quinze ans, un soutien médico-chirurgical et logistique dans la région du nord du Burkina Faso. Des missions chirurgicales ont été organisées chaque année. Elles ont permis d'opérer un grand nombre de patients mais aussi de développer une collaboration étroite entre les chirurgiens burkinabés, les équipes locales et la mission venue de Suisse.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 8'000.-.

LES AMIS DU TIBET :

Pour rappel, un montant de Fr. 4'000.- a été versé en 2015 à la suite du tremblement de terre. La demande soumise aujourd'hui à la commission porte sur l'amélioration de la santé et de l'agriculture pour les populations montagnaises.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 4'000.-.

ASSOCIATION MATE COCIDO :

La demande de subvention porte sur un projet de revalorisation de l'identité paysanne pour les enfants et les jeunes du nord de Cordoba en Argentine. La commune soutient cette association depuis plusieurs années.

Après discussion, il ressort que la commission souhaiterait rencontrer les représentants de cette association lors de la prochaine séance de la commission, soit mardi 22 septembre.

ASSOCIATION ROGER RIOU :

La demande de soutien porte sur un projet de rénovation d'un canal d'irrigation, en Haïti, dont les habitants dépendent pour leurs récoltes.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 2'000.-.

ASSOCIATION USHAGRAM :

Les projets de cette association, régulièrement soutenue par la commune, cherchent à favoriser l'autonomie des peuples les plus démunis de l'Inde. Dans les divers projets soumis, la commission choisit de soutenir la remise en état d'une barque-navette pour un montant de Fr. 3'877.- dans la région de Kechala.

AIDE SOCIALE :

Lors de la dernière législature, les dossiers relatifs à l'aide sociale étaient gérés par l'Adjoint chargé de ce dicastère.

Maintenant, l'Adjoint propose de gérer les dossiers pour les demandes émanant d'associations de la manière suivante :

Jusqu'à Fr. 1'000.- -> gestion par l'Adjoint

De Fr. 1'000.- à Fr. 2'000.- -> gestion par l'Adjoint et la Présidente de la commission.
Plus de Fr. 2'000.- -> passage en commission.

La commission accepte cette proposition des demandes d'aide sociale.

Certains membres de la commission souhaitent que les demandes faites par des associations genevoises soient soutenues en priorité.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Information et publications - séance du 18 août 2015*

M. E. PROVINI donne lecture de son rapport.

Nous étions peu nombreux lors de cette séance. Nous avons parlé de la *Coquille* et du besoin de la moderniser et d'en changer le format pour quelque chose de plus convivial, et afin d'avoir une communication visuelle unifiée, similaire à celle des tous-ménages, où les gens savent que c'est une communication officielle.

Nous avons également parlé du site internet. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un problème quant à l'hébergement. Certaines questions ont été posées à ce sujet et nous attendons des réponses. Je ne peux vous en dire plus à ce stade.

Le président ouvre la discussion.

- M. VOUTAT : que devient-il du site web ?
- Mme le Maire : cela relève plutôt de l'Exécutif, nous pouvons avoir un rendez-vous à la mairie avec le mandataire et vous le rapporter.
- Mme la Présidente : cela sera pour le prochain Conseil municipal.
- Mme le Maire : pour ce qui est des photos d'enfants que nous envisageons de mettre dans la *Coquille* pour les promotions, avons-nous le droit de les publier? Il me semblait que nous devons demander une autorisation aux parents.
- Mme LÉVÊQUE : pour les tous petits, les maîtresses ont déjà un formulaire à faire remplir aux parents. Cela concerne les photos des jeux, où il y aura des enfants. Apparemment, pour les photos de groupe et non personnalisées, ce n'est pas nécessaire.
- M. VOUTAT : à l'époque, Mme JORNOD demandait l'autorisation directement aux parents.
- Mme LÉVÊQUE : oui, cela doit se faire lorsque l'on peut reconnaître les enfants.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Sécurité et mobilité - séance du 27 août 2015*

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

Nous avons eu une présentation de MM. Frédéric BENNICI et Sébastien PACHE, APM à Vandœuvres et à Chêne-Bougeries. L'objectif était de présenter leur travail et comment ils fonctionnent en binôme par rapport à leurs tâches quotidiennes de surveillance sur les deux communes. M. BENNICI a travaillé pendant plus de 20 ans dans la police municipale dans diverses communes et son travail à Vandœuvres se passe de manière positive. À la question de savoir comment sont contactés les APM, le numéro de téléphone de celui de Vandœuvres est le 022 750 97 35. En cas de problème sur la commune, les gens peuvent appeler ce numéro (indiqué sur site de la commune), et si l'APM ne peut pas répondre, un répondeur donne des instructions d'urgence. Il n'y a pas de permanence 24/24h et 7/7 jours.

Quant à la question des parkings, il nous est expliqué que la vidéosurveillance et le fait que le parking soit fermé ont été d'une grande efficacité. Il n'y a pas eu de déprédation depuis. Depuis que les parkings sont payants, les gens ont bien pris l'habitude, mais certaines personnes se garent à l'extérieur. L'APM, lorsqu'il est présent, tente de verbaliser, mais il faut savoir que lorsqu'il n'est pas en uniforme, il ne peut pas verbaliser, mais seulement expliquer aux gens.

Quant aux restaurants et commerces, ils doivent informer leurs clients qu'ils ont la possibilité d'aller se garer dans les parkings prévus à cet effet.

Quant aux bornes payantes, nous avons prévu de les garder.

Sur une question concernant les voitures bâchées dans le parking, la commune loue des places au mois, également à des non-communiers, tant que ces places sont disponibles, pour des raisons de rentabilisation des places.

Dans le cahier des charges de l'APM, sachez qu'il y a également la gestion de la petite faune, par exemple l'enlèvement d'un cadavre de renard au bord de la route.

Quant aux risques d'intervention des APM, il y a certes toujours des risques, et comme ils ne sont pas armés (sauf une matraque télescopique et un spray au poivre), ils doivent d'abord prendre les dispositions pour préserver leur sécurité.

S'agissant des statistiques, depuis le début de l'année, 22 accidents de circulation se sont produits, 0 affaire de drogue et 0 problème avec des animaux. Sur les cambriolages, les chiffres de ces deux dernières années sont énormes (34 en 2014 et 21 en 2015), mais il faut savoir comment sont faites ces statistiques : parfois une simple effraction sur une porte est comptabilisée. Quant au projet GE-Veille, les autorités cantonales ne sont pas très favorables au concept, qui est mis en suspens.

Quant à l'intercommunalité, la commune de Chêne-Bougeries a été choisie pour des raisons d'affinité. Selon M. PACHE, la collaboration entre les APM est satisfaisante et efficace, elle permet de couvrir des horaires larges.

En conclusion, malgré les statistiques de cambriolages élevées, la commune de Vandœuvres, par rapport à d'autres communes en frontière française, est relativement épargnée.

Quant au terrain de football, il y a souvent des personnes étrangères à la commune. L'APM tente de contrôler cela, mais certains habitants se heurtent à des problèmes pour l'utilisation de ces terrains.

S'agissant de la mobilité, il y a quelques chantiers en suspens. Celui des Hauts-Crêts devrait être terminé fin septembre. Nous sommes en attente de l'autorisation de la zone 30 qui traverse le chemin des Hauts-Crêts. Le chantier aura lieu en 2016. Il s'agit du secteur nord de la commune, qui comprend notamment les chemins de la Rippaz, de l'Ecorcherie, Vert, Jacques-Rutty et de Planta. Il y a un problème d'intersection entre l'Ecorcherie et les Hauts-Crêts. Nous n'avons pas encore l'autorisation pour la zone 30, mais cette dernière y prévoit un trottoir rabaissé, qu'il serait opportun de réaliser dans le cadre des travaux au chemin des Hauts-Crêts. Le chemin Vert est un chemin à sens unique à faible circulation. Le problème de la circulation des vélos en sens inverse a été soulevé. Selon le canton, les vélos en sens

inverse ne posent pas de problème en termes d'accidents, mais l'Exécutif trouve dommage de peindre des pictogrammes sur ce chemin et il trouve le contresens dangereux. Par ailleurs, dans le projet de zone 30, nous avons prévu un coussin berlinois au chemin Vert juste avant l'intersection avec le chemin Jaques-Rutty, mais le département veut un seuil, qui est plus cher et nécessite des écoulements. Nous avons donc décidé de laisser ce croisement en l'état. Les échafaudages à la route de Pressy sont sur une propriété privée, mais ils empêchent de bien croiser. Une réclamation a été faite. Un riverain du chemin de la Blonde s'est plaint des excès de vitesse sur ce chemin, mais seul le canton peut décider de mettre des radars. M. REICH avait étudié la question. Une habitante de la commune a déposé une « pétition » pour obtenir un passage piétons à la sortie du village en direction de la route de Mon-Idée, mais la commune ne peut rien faire dans la mesure où la route est cantonale.

Quant aux transports publics, les Noctambus fonctionnent très bien, la ligne 34 a été reprise, donc la commune ne la subventionne plus.

Le président ouvre la discussion.

- M. GARDIOL : les deux dos-d'âne du chemin des Hauts-Crêts me semblent très hauts. Ont-ils été contrôlés ?
- M. BRICHET : oui, ils sont conformes aux normes qui prescrivent une certaine hauteur en fonction de la limitation de vitesse en vigueur sur le tronçon (plus on va vite, moins c'est haut). Lorsqu'un bus y passe, ils sont légèrement plus doux, raison pour laquelle la rampe de ceux du chemin de la Seymaz est moins raide que celle du seuil du chemin des Hauts-Crêts situé sur le tronçon qui va rester à 50 km/h.
- M. GARDIOL : a-t-on tracé des places de parking supplémentaires au chemin des Peutets ? Il faut une demande d'autorisation pour cela.
- M. BRICHET : oui, nous avons eu l'autorisation de la DGT pour le faire.
- Mme le Maire : nous nous sommes aperçus qu'il y avait un besoin à cet endroit et que cela permettait en plus de rétrécir le chemin. Mais j'ai veillé à ce que le caractère du chemin soit préservé.
- Mme VERMEIL : concernant la vitesse au chemin de la Blonde, je souhaiterais avoir le suivi de ce que M. REICH avait entrepris.
- Mme le Maire : il vous a déjà donné la réponse de la Directrice de la police lors de sa dernière séance Conseil municipal. Nous ne pouvions pas organiser une « opération coup de poing » avec les polices cantonale et municipale, comme nous voulions le faire, sans réaliser au préalable un bilan de la zone 30, afin d'établir si les mesures sont suffisantes.
- Mme VERMEIL : peut-on le faire ?
- Mme le Maire : c'est du ressort de la commission Sécurité et mobilité. À elle de voir si elle veut renforcer les mesures.
- Mme VERMEIL : je trouve que la commission devrait se pencher sur ces mesures, car c'est une zone dangereuse.
- Mme le Maire : il y avait également la demande de faire des contrôles sur la partie du chemin de la Blonde qui est hors zone 30, où la situation est également dangereuse, ce qui est possible à cet endroit. Nous avons en outre acheté un nouvel appareil indicateur de vitesse, qui sera placé au chemin de la Blonde en permanence. Je souhaite aussi revenir sur la question des cambriolages. Lorsque nous avons reçu le commandant du poste de gendarmerie de la Pallanterie, il disait que les chiffres sont rassurants, donc je reviens sur ce qualificatif « d'énorme » qui me gêne. Pourquoi ne pas mettre dans la *Coquille* les chiffres de la police cantonale. Quant à « GE-Veille », M. PACHE dit que les autorités n'y sont pas favorables, or M. MAUDET était à la tête de ce concept, qui est mis en avant par les autorités cantonales et satisfait les autorités communales.

- Mme PICTET : qu'est-ce que ce bilan de la zone 30 km/h ?
- Mme le Maire : selon la loi sur les zones 30, après la mise en service d'une telle zone, il faut démontrer par un bilan que les mesures prises sont suffisantes et efficaces. La zone 30 du chemin de la Blonde existe depuis 14 ans, or nous n'avons pas fait ce bilan (qui n'était alors pas demandé), et nous constatons aujourd'hui qu'elle n'est pas efficace. Donc il y a d'autres mesures à envisager.
- M. GARDIOL : il faut une motion qui envoie la problématique à la commission pour la charger du sujet. De plus, je remarque que vous voulez toujours ralentir les voitures et transformer les routes en « places de jeux ».
- Mme VERMEIL : il me semble que la motion a été faite.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Jeunesse et sports - séance du 31 août 2015*

Mme MISEREZ donne lecture de son rapport.

La commission Jeunesse et Sports s'est réunie pour la première fois de la législature le 31 août 2015.

Lors de cette séance, la commission a étudié de nombreuses demandes de subventions et décidé d'octroyer :

- Fr. 300.- à la Fédération genevoise d'échecs pour l'organisation de l'Open international.
- Fr. 500.- à la Fondation Sportsmile pour promouvoir l'activité physique auprès des jeunes malades chroniques.
- Fr. 500.- au Triathlon international de Genève pour l'organisation des Championnats d'Europe à Genève.
- Fr. 500.- à la Fête romande de lutte suisse.
- Fr. 500.- pour l'organisation du Test genevois d'orientation.
- Fr. 2000.- pour le Concours hippique international de Genève.
- Fr. 1000.- au Genève-Servette Hockey-Club pour des abonnements et des places pour les matches.

Le total des subventions accordées est de Fr. 5'300.-. Il reste donc aujourd'hui Fr. 10'589.60 sur le budget annuel de Fr. 35'000.- de la commission.

Nous avons constaté une grande disparité, entre les demandes de subventions, quant aux éléments fournis par les demandeurs, tels que le budget de l'association, par exemple. La commission souhaiterait que sur le site de la commune et à tout autre endroit où la procédure pour faire une demande de subvention apparaît, figure une liste de documents obligatoires à fournir avec la demande, avec au moins une lettre motivée et le budget de l'association ou de la manifestation.

La commission a pris note du changement de comité de la Bibliothèque, ainsi que de l'association Sel et Poivre.

En ce qui concerne la course de l'Escalade, la commission a décidé d'offrir le pique-nique et des gourdes Eau de Genève aux enfants inscrits pour les entraînements organisés à l'école par

un maître, lors des pauses de midi, les vendredis. Les frais d'inscription à la course seront également offerts aux enfants qui y participeront, y compris ceux qui ne sont pas à l'école de Vandœuvres.

La commission décide d'offrir des réductions de 50% sur les entrées des habitants de Vandœuvres à la piscine de Genève-Plage, comme actuellement déjà à la piscine de Thônex.

Notre budget annuel s'élève jusqu'à présent à Fr. 35'000.-, mais nous avons constaté que nous sommes souvent contraints de refuser des subventions sportives à des jeunes de Vandœuvres ou des associations. Nous soutenons donc Madame Lévêque dans sa demande d'augmentation de budget à Fr. 50'000.-

Le président ouvre la discussion.

- Mme VERMEIL : je trouve dommage que les demandes de la part des jeunes liés à la paroisse soient refusées. Ce sont les rares demandes qui viennent de jeunes communiens pour une subvention et depuis le temps qu'ils demandent, vous pourriez au moins les recevoir, sans forcément leur octroyer une subvention.
- Mme LÉVÊQUE : c'est prévu.
- Mme la Présidente: je rappelle que l'année dernière, nous les avons soutenu pour leur voyage en Israël. Pour un voyage en Polynésie, je trouve qu'ils doivent venir présenter leur projet.
- Mme LÉVÊQUE : après avoir reçu leur demande, nous avons longuement discuté en commission sur la motivation de notre refus, en l'occurrence leur choix de destination. Il nous est déjà arrivé d'octroyer une subvention à des jeunes de la commune.
- Mme le Maire : il faut les recevoir en commission, d'autant plus si la demande est refusée. Le pasteur a dit clairement que les jeunes ne comprenaient pas la position de la commune.
- Mme MISEREZ : dans ce cas, nous les accueillerons.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Culture, patrimoine et manifestations communales - séance du 1er septembre 2015*

Mme la Présidente donne lecture de son rapport.

Aînés :

La sortie d'automne aura lieu le mercredi 14 octobre 2015 au théâtre Cirqule. M. André Vidonne assurera le buffet. Le déjeuner de début d'année se tiendra le mercredi 27 janvier 2016, avec comme animation un loto. Jean-Pierre Gardiol en sera le crieur, il est prévu de faire 5 tours donc il faudra trouver 15 lots. Les commerçants de la commune seront contactés à ce propos, ainsi que le Pommier Garni à Meinier. En outre, l'entreprise Baud offrira un lot pour un carton.

Subventions :

Le chœur Arte Musica, le Laboratoire Musical, le Théâtrechamp et l'association des Jeunes Choulésiens sont subventionnés pour un montant total de Fr. 5'310.- . Après discussion et vote, la demande de subvention de l'Opéra Théâtre est passée à la commission Jeunesse et Sports. C'est un spectacle qui concerne les très jeunes, et la

directrice de l'école a déjà été contactée pour une représentation commune avec Cologny. La commission n'a pas souhaité soutenir, après vote, l'association les Saturnales 2015, ni le groupe de hard rock the Mudcats.

Spectacle 2016 :

Plusieurs pistes sont évoquées, dont celle du 200^e anniversaire du roman Frankenstein, écrit à Cologny, pour lequel la fondation Bodmer a contacté M. Lüscher. La manière de procéder sera celle des années précédentes, soit :

- Premier tri des propositions reçues exécuté par l'Adjointe en charge de la culture et la présidente de commission ;
- Deuxième tri fait en commission ;
- Audition des metteurs en scène des dossiers retenus ;
- Création d'un comité comprenant 2 ou 3 membres de la commission, l'Adjointe en charge de la culture et en principe présidé par Michel Hagmann.

La sculpture du parc de la mairie, l'araignée, œuvre de Pascal Liengme, a dû être enlevée car elle s'effondrait. Cette sculpture, acquise en 1989, a déjà été réparée une fois. La question se pose de la remplacer selon la suggestion de Pascal Liengme par une autre de ses œuvres nommée Jean-Jacques Rousseau en pierre et métal, donc plus pérenne. Après discussion et questions sur la sécurité de cette dernière, la commission souhaite qu'un devis soit demandé à M. Liengme pour une réparation de l'araignée. La commune offre 4 à 5 spectacles par an au Théâtre du Crève-Cœur à la population. Les habitants apprécient beaucoup ces spectacles et la commission souhaite que cette action se poursuive.

Par contre la subvention exceptionnelle accordée au Théâtre du Crève-Cœur en 2015 de Fr. 15'000.- sera réduite en 2016 à Fr. 10'000.-, et la commission ne se prononcera sur cette subvention qu'après l'approbation du budget 2016.

Il est rappelé les subventions déjà importantes aux Maisons Mainou et à la Fondation Hardt. Une visite de la Fondation Hardt est vivement souhaitée pour tout le Conseil municipal. L'exposition des artistes et artisans aura lieu les 14 et 15 novembre 2015. La commission donne son accord pour le projet d'affiche, banderole et flyers réalisé par Margaux de Lisle.

La séance est levée à 13h30.

Le président ouvre la discussion.

- M. LIENGME : il est délicat d'être partie prenante, donc je n'étais pas présent lors de cette discussion. Ma sculpture a été faite pour une exposition de six mois en extérieur. Cette pièce a été conçue pour supporter même des adultes, la sécurité a été pensée. Cela pose la question de la sécurité dans le parc et j'en profite pour vous signaler que lorsque j'avais fait faire une recherche sur la sécurité, j'avais appris que s'il n'y a pas des panneaux à l'entrée du parc disant que les enfants doivent être accompagnés par des adultes et que des gens se blessent, nos assurances ne rentrent pas forcément en matière. Par exemple, la Ville de Genève fait face à des procès en la matière, donc j'attire votre attention là-dessus. Pour ma part, je suis ouvert à vos questions.

- M. GARDIOL : donc nous n'avons pas de panneaux à l'entrée du parc ? Faudrait-il en mettre ?
- Mme le Maire : cela relève de l'Exécutif.
- Mme la Présidente : l'Exécutif se penchera donc sur la question.
- M. DESPLAND : j'ai récemment lu un rapport sur la sécurité des enfants, et si la chute est de moins d'un mètre de hauteur, le gazon est considéré comme une protection suffisante.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

- Mme la Présidente: je me demande si la commission Financière et administrative ne devrait pas se réunir pour se pencher sur notre règlement qui est très astreignant, notamment l'article 71 sur les trois jours ouvrables accordés pour vérifier les procès-verbaux. Je trouve que trois jours, c'est un peu long.
- M. SCHMITZ : j'en prends bonne note et cela sera mis à l'ordre du jour, une fois que la question du budget sera bouclée.
- Mme LÉVÊQUE : on peut réunir des commissions quand on veut, même la semaine qui précède le Conseil municipal, mais alors il est clair que le rapport ne pourra pas en être fait au prochain Conseil municipal, mais seulement à la séance suivante.
- Mme VERMEIL : je suis d'accord, mais pour ma part je ne suis pas forcément favorable à la modification de ces trois jours. Nous ne pouvons pas toujours corriger le procès-verbal le jour où nous le recevons.
- M. BRICHET : nous parlons donc des trois jours ouvrables accordés aux membres des commissions pour faire part de leurs remarques sur des procès-verbaux, qui ont déjà été corrigés à la mairie et par les présidents, et non du temps laissé au président pour les corriger. De plus, n'oubliez pas que vous avez tous les procès-verbaux à disposition sur la Dropbox.

5. Projets de délibérations

◆ *Budget de fonctionnement 2016 et taux du centime additionnel*

Présentation du budget au Conseil municipal du 14 septembre 2015 par Mme le Maire :

Conformément à l'article 48 lit. c LAC, il m'appartient, au nom de l'exécutif, de vous présenter le budget 2016. Je précise, à l'attention des nouveaux conseillers, que cette présentation permet de renvoyer le budget, préparé par l'exécutif, au délibératif, ou, plus exactement, en commission financière, où il va être étudié, complété, modifié, commenté. Je n'entrerai donc pas dans le détail de ce projet de budget, qui reviendra, ainsi amendé, en plénière. Il doit être transmis obligatoirement avant le 15 novembre au canton.

Budget 2016 :

Rentrées fiscales : toujours à l'attention des nouveaux élus : les communes établissent leur budget respectif sur la base d'évaluations fiscales données par l'AFC, qui ne sont pas contrôlables. Secret fiscal oblige, nous n'avons aucun droit de regard sur le rôle des contribuables. Il faut cependant reconnaître que le service financier du Service de surveillance des communes cherche à nous donner toujours plus régulièrement des informations.

Le canton nous fait parvenir, dès la fin du printemps, des estimations des revenus de l'année suivante (tout comme il le fait pour l'année en cours d'ailleurs). Ces chiffres (c'est en fait un tableau pour l'ensemble des communes, qui contient à chaque fois la variation de la valeur du centime additionnel) varient, vers le haut ou le bas, à chaque mise à jour. La dernière évaluation nous parvient en octobre, soit trop tard si les chiffres sont tellement catastrophiques qu'il faudrait envisager de rectifier le budget. Cette information tardive est due au fait que les entreprises sur lesquelles se base le Groupe de perspectives économiques ne peuvent pas communiquer leurs chiffres plus tôt.

Il est donc toujours très difficile, pour une commune, d'établir son budget, uniquement et totalement basé sur des estimations. De plus, elle ne dispose pas encore des comptes de l'année en cours (là encore, nous n'avons que des estimations). Enfin, dans une commune comme la nôtre, où la majeure partie de l'impôt des personnes physiques repose sur environ 20 % des contribuables, la difficulté est encore plus grande, car, d'une année à l'autre, les revenus peuvent beaucoup se modifier (vers le haut ou le bas), en fonction du départ ou de l'arrivée d'un ou de quelques contribuables importants (cf. Troinex, Russin...). Nous sommes donc toujours très prudents lorsque nous établissons notre budget.

D'autres éléments viennent encore augmenter cette imprévisibilité, comme, par exemple, la péréquation financière, dont le montant est calculé avec un décalage de deux ans et dépend de la capacité financière, non seulement des communes bénéficiaires mais aussi contributrices. Exemple, l'énorme excédent perçu par la commune d'Anières a un impact sur la répartition de la péréquation pour toutes les communes.

Vandoeuvres a toujours été plus prudente que le canton dans ce sens que nous avons pour habitude de calculer la valeur de production du centime additionnel avec une marge d'erreur de plus ou moins 5 à 12 % en fonction de la situation. Cette année, la marge prise est de 8.4 % (estimation de la valeur du centime à Fr. 314'312.- au lieu de Fr. 319'022.-). Ce dernier chiffre étant lui-même, comme je viens de le dire, légèrement à la baisse (Fr. 322'059.- en mai).

Pour l'année 2016 : les rentrées fiscales sont très légèrement supérieures à celles budgétées pour 2015 : Fr. 9'107'000.- (Fr. 8'711'500.-). Toutefois, comme on l'a vu, les dernières estimations données par le canton montrent une légère diminution de la valeur du centime, soit de la masse des revenus fiscaux estimés pour l'année prochaine.

Il n'y a d'ailleurs qu'à écouter les médias ou le CE pour admettre que la situation économique se dégrade et que, très certainement, les revenus vont suivre cette dégradation.

Les charges augmentent, elles aussi, légèrement, mais elles restent en dessous du total des charges ressortant des comptes 2014 : Fr. 9'412'913.- (Fr. 9'559'746.-).

Quelques montants peuvent encore manquer, faute d'avoir reçu à ce jour des chiffres assez précis (comme, par exemple, celui relatif à l'étude d'un nouveau plan directeur communal, ou d'avoir un projet approuvé par le Conseil municipal (tel est le cas de la rédaction d'un livre sur Vandoeuvres).

Traitement du personnel : comme chaque année, l'indexation sera adaptée à celle donnée par l'OCSTAT en janvier.

La légère augmentation des charges est due, notamment, à l'inscription d'un montant en vue d'une sortie du Conseil municipal (faire du lien en début de législature), à la nécessité

d'acheter une nouvelle camionnette pour la voirie, à la volonté de l'exécutif de pouvoir plus facilement entretenir les bâtiments (sans devoir toujours être en train de reporter des travaux, même parfois de moindre importance) sans dépassement de budget, de travaux dans la PC, à l'achat de matériel (tables et bancs), à l'inscription d'un montant pour l'achat éventuel d'une sculpture dans le parc (en remplacement de celle existante, détériorée), à l'augmentation de la participation des communes au fonctionnement du SIS, à la volonté d'améliorer le réseau haut débit Swisscom, d'un nouvel amortissement (chemin des Hauts-Crêts), à l'augmentation des différentes provisions pour honoraires.

Nous avons encore, sur le plan « **finances/impôts** », augmenté la provision sur les frais de perception de prélèvement de l'impôt communal par le canton, réajusté la provision pour débiteurs fiscaux (pour atteindre le taux de 85%).

Du côté des **investissements**, justement, ils s'élèvent à **Fr. 3'000'000.-**. Ceux-ci sont financés par les amortissements et l'excédent de revenus, l'insuffisance de financement étant prise en charge par la trésorerie communale.

On note un montant de Fr. 1'450'000.- au titre des **investissements**. Ce montant n'est absolument pas abouti, car en ce début de législature, il nous appartient, justement, de définir les projets, de les chiffrer, puis de les prioriser. Certains dossiers sont déjà en cours, comme celui de l'Esplanade, ou de l'aménagement de la parcelle Gardy en zone d'intérêt public. L'annexe au budget, qui liste les projets, est donc exemplative.

Les investissements communaux sont financés par les amortissements et l'excédent de revenus, l'insuffisance de financement étant prise en charge par la trésorerie communale.

En annexe au budget de fonctionnement, vous trouverez **différents documents** expliquant les mécanismes comptables communaux (très différents d'une comptabilité privée) : tableau 6 (récapitulatif du budget), tableaux 1 et 2 (amortissements sur crédits d'investissements terminés et encore en cours), projets de délibération (budget et centime additionnel, taxe professionnelle, indemnités allouées à l'Exécutif et aux conseillers municipaux).

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir voter l'entrée en matière, puis le renvoi en commission, de ce projet de budget 2016 et vous en remercie par avance.

Discussion :

- M. GARDIOL : je rends les nouveaux conseillers municipaux attentifs au fait que c'est le seul moment où nous avons du pouvoir, donc n'hésitez pas à faire rajouter ou retrancher quelque chose. De plus, je remarque que cette augmentation des charges est quelque peu dommage. Je suis gêné par la délibération concernant les jetons des Maire et Adjoints ainsi que des conseillers municipaux, qui est commune alors que ce sont deux lignes séparées dans le budget.
- Mme VERMEIL : j'avais posé la même question et Mme SCHENK m'avait répondu que cette délibération ne peut pas être scindée en raison d'une loi cantonale.
- Mme le Maire : il s'agit de l'art 30 al. 5 lit. b de la LAC. Je veux bien procéder à nouveau au contrôle de la possibilité de la scinder.
- Mme VERMEIL : y a-t-il une règle de ratio entre les charges et les amortissements ?
- M. SCHMITZ : je ne crois pas, mais nous en parlerons en commission.

**Après vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
Le renvoi en commission Financière et administrative est accepté à l'unanimité.**

◆ *Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2016*

**Après vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
Le renvoi en commission financière est accepté à l'unanimité.**

◆ *Indemnités allouées en 2016 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux*

**Après vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
Le renvoi en commission financière est accepté à l'unanimité.**

◆ *Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques*

- Mme le Maire : cette proposition de délégation de compétences à l'Exécutif doit se faire à chaque début de législature. Cela permet de simplifier le travail de l'Exécutif en lui permettant de passer certains actes authentiques sans devoir passer en commission et au Conseil municipal. Nous avons reçu un courriel de la Surveillance des communes nous rappelant que la délégation doit se faire en début de législature. Ils nous ont envoyé par la même occasion un modèle qui complète celui que nous avons. Ainsi, il y a un petit amendement à la version que vous avez reçue. Comme cette version est plus complète, nous vous proposons d'accepter ces amendements et de voter sur cette version. De toute façon, il y a un rajout en vertu d'une modification de la LAC concernant la constitution de droits réels à charge de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil municipal du lundi 14 septembre 2015

Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques

Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité, soit

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

- les cessions au domaine public des terrains et hors-lignes provenant des propriétés voisines;
- les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
- les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- les changements d'assiettes de voies publiques communales;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvées par le Conseil municipal.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

6. Projets de résolutions, de motions

- ◆ *Projet de résolution : Nomination du caporal Léonard SCHLAEPFER au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres*

RÉSOLUTION

Nomination du caporal Léonard Schlaepfer au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres

Vu la décision de l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres de proposer à ses Autorités la nomination de :

Monsieur Léonard Schlaepfer, né le 1^{er} août 1983,

Au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du

règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité et de l'économie par le Maire,

Vu que M. Léonard Schlaepfer remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de lieutenant,

Vu les articles 29, alinéa 3, et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, soit

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

d'approuver la proposition de nommer le caporal Léonard Schlaepfer, né le 1^{er} août 1983, au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Vandœuvres, avec effet au 1^{er} janvier 2016, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

7. Pétitions

◆ *Pétition « pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »*

- Mme la Présidente: vous avez trois options face à une pétition, en vertu de l'art 36 du règlement : soit un renvoi à la commission adéquate, soit un renvoi au Maire pour qu'il réponde (sans directive spécifique), soit un ajournement. Personnellement, je vous proposerais de la renvoyer au Maire en l'invitant à répondre. Mais nous pouvons en discuter.
- M. GARDIOL : il s'agit d'une pétition signée de deux personnes, et de plus le contenu ne concerne pas véritablement Vandœuvres, donc je ne suis pas favorable au renvoi en commission culture.
- M. M. PROVINI : cette pétition a été faite en réaction à la fermeture des bars à minuit, ce qui a engendré des manifestations de jeunes dans les rues. Ce collectif nocturne s'est créé et fait appel aux communes pour développer une vie nocturne. À Vandœuvres, nous n'avons certes pas vraiment d'infrastructures, mais ils souhaiteraient notamment que des infrastructures soient mises à disposition des jeunes.
- M. OLTRAMARE : je suis d'accord avec le fait que la vie nocturne pour les jeunes à Genève est pauvre et je trouve dommage qu'ils finissent dans les rues. Je me demande si une association ne pourrait pas se créer pour profiter des espaces communaux sur place afin de valoriser les lieux vandœuvriens.
- Mme PICTET : ce n'est pas ce qui est demandé par la pétition.
- M. OLTRAMARE : non, mais elle soulève ce problème.
- M. MOREL : effectivement, il y a un problème de vie nocturne à Genève avec les jeunes qui finissent dans les rues. Mais ce n'est pas via une pétition que ce problème va être réglé.

Il serait judicieux que dans certaines parties de la ville, des groupes de jeunes se structurent pour offrir une vie nocturne organisée.

- Mme le Maire : nous n'avons pas de tels groupes à Vandœuvres, mais je suis d'accord. Et nous n'avons pas non plus de lieux appropriés à offrir. Cela se crée par le biais associatif. Je suis ennuyée d'aller dire aux autres communes ce qu'elles doivent faire en signant cette pétition.
- M. GARDIOL : certes, il manque de lieux pour les jeunes, mais nous n'avons pas de lieux adéquats pour le faire ici, ce n'est pas possible de concilier habitants et vie nocturne. Les endroits idéaux pour ce faire sont dans les zones industrielles, mais elles ne sont pas en ville donc cela reste compliqué.
- Mme MISEREZ : la lettre parle de la mise en place de partenariats avec les jeunes, donc l'idée de groupement de jeunes est aussi évoquée. Certes, les bars ferment à minuit, mais je trouve que la vie nocturne, du moins la vie culturelle à Genève est tout de même riche.

Après vote, les conseillers décident par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, de renvoyer cette pétition au Maire en l'invitant à répondre aux pétitionnaires dans le sens des discussions.

8. Questions écrites ou orales

- Mme VERMEIL : étudiez-vous la question des armoires-relais de Swisscom au bas de la commune, pour améliorer les débits informatiques ?
- Mme le Maire : oui, il y a une armoire-relais prévue au budget, dans les investissements.
- M. VOUTAT : au chemin De-Westerweller, des riverains m'ont questionné au sujet de la déchèterie.
- Mme LÉVÊQUE : il n'y a pas de déchèterie à cet endroit.
- M. VOUTAT : ils s'inquiètent également du double trafic de levée des poubelles pour les chemins De-Westerweller (Vandœuvres) et Ladame (Thônex). Serait-il possible de combiner ou de prévoir des jours différents afin de réduire le trafic de voirie ces jours-là ?
- M. DESPLAND : cela doit dépendre des accords intercommunaux.
- M. VOUTAT : enfin, il semblerait qu'il y ait un projet de construction sur le chemin Ladame. Ils demandent comment seront gérés les déchets du chantier.
- Mme le Maire : je suggère qu'ils posent la question à la commune de Thônex, je ne suis pas au courant.
- Mme VERMEIL : les déchets de chantier sont gérés par les mandataires responsables du chantier et non par la commune.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : nous devons bientôt fixer une date pour la sortie du Conseil municipal. Quant à la visite de la Fondation Hardt, je vous enverrai un Doodle avec des propositions de dates.

10. Propositions individuelles et questions

- M. ABRAR : lors de la dernière séance de la commission Jeunesse et sports, nous avons discuté des critères d'octroi des subventions et nous étions quelque peu perdus en tant que

nouveaux membres. À la lecture des demandes, nous avons remarqué qu'il n'y a souvent pas d'explication quant à l'affectation des montants, etc. Je voulais donc demander si nous pouvions instaurer une pratique plus rigoureuse en la matière, afin de vérifier que nous n'attribuons pas des subventions à n'importe qui et dans n'importe quel but.

- Mme le Maire : d'une manière générale, nous avons les moyens de connaître les associations qui s'adressent à nous, mais cela n'empêche pas que celles-ci doivent présenter un budget sérieux, etc. Donc, c'est le rôle de la commission de fixer des critères.
- M. ABRAR : cela concerne justement les différentes commissions qui octroient des subventions.
- M. DESPLAND : à la commission humanitaire, nous avons des critères. Il faut notamment que la somme allouée ne représente pas seulement 1% du budget de l'institution soutenue.
- Mme la Présidente : à la commission Jeunesse et sports, le critère était de privilégier les associations sportives présentes sur le territoire communal.
- M. GARDIOL : j'ajoute que, souvent, les subventions sont des coups de cœur, donc attention à ne pas créer un cadre trop rigide.
- Mme MISEREZ : mais il est compliqué d'avoir un coup de cœur sur une demande qui fait moins d'une page. Il faudrait chaque fois convoquer les gens que nous ne connaissons pas ou demander un complément d'informations. Lorsque le dossier est complet, ce qui est rare, cela nous donne plus envie de rentrer en matière.
- Mme VERMEIL : vous qui êtes des nouveaux élus, prenez le temps de vous faire votre avis par exemple en recevant les gens qui vous envoient des demandes ou en vous renseignant.
- Mme LÉVÊQUE: c'est ce que nous faisons effectivement à la culture et au sport, mais on ne peut pas faire venir tout le monde.
- M. ABRAR : cela ne devrait pas dépendre que de critères subjectifs, car cela peut créer des inégalités de traitement entre les groupes qui reçoivent une subvention ou non, alors que leur dossier est très bon ou non. Je trouve que l'octroi est quelque peu hasardeux.
- Mme LÉVÊQUE: je dois préciser que je ne vous envoie pas toujours l'entier des dossiers.
- M. DESPLAND : je précise que nous ne refusons pas des dossiers, nous choisissons des dossiers meilleurs parmi d'autres.

11. **Date de la prochaine séance**

- **séance n° 30 : lundi 12 octobre 2015 à 19h30**

12. **Divers**

Néant.

13. **Dossiers de naturalisations (huis clos)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES